

PROCURATION

Le/La soussigné(e) (nom, prénom)
domicilié(e) à (adresse)

ou

dont le siège social est établi à (adresse du siège)

et valablement représenté(e) aux fins des présentes, conformément à ses statuts, par:

(nom, prénom).....

porteur/porteuse deactions d'Agfa-Gevaert NV, ayant son siège social

à 2640 Mortsels, Septestraat 27, désigne par la présente en qualité de mandataire

(nom, prénom):

domicilié(e) à (adresse)

afin de le/la représenter en tant qu'actionnaire lors de l'Assemblée Générale de la société susmentionnée, qui se tiendra le 24 avril 2007 à 11.00h au siège social de la société à 2640 Mortsels, Septestraat 27 ainsi qu'à chaque autre Assemblée Générale avec un ordre du jour identique convoquée après cette date pour cause de délai ou ajournement.

Conformément à l'article 548 du Code des Sociétés, des instructions sont demandées pour l'exercice du droit de vote concernant les différents points figurant à l'ordre du jour. Egalement en application de l'article 548, le mandataire pourra exprimer librement sa voix concernant les points figurant à l'ordre du jour en l'absence d'instructions de l'actionnaire.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

3. Affectation du résultat.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé, de la manière suivante:

- Rémunération du capital: 62.394.215 euros, soit 50 centimes d'euro bruts par action (coupon n° 8), payables à partir du 25 avril 2007;

- Affectation de 606.676.710,51 euros aux bénéfices reportés.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et rapports consolidés du Conseil d'administration et du commissaire.

5. Décharge aux administrateurs.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

6. Décharge au commissaire.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

7. Renomination d'administrateurs.

Le mandat de Monsieur Cornu en tant qu'administrateur prend fin immédiatement après cette Assemblée Générale. Monsieur Cornu sollicite le renouvellement de son mandat.

Monsieur Cornu, né en 1944, habitant à B9170 St.Gillis-Waas, de nationalité belge, est ingénieur civil électrotechnique et mécanique de la Katholieke Universiteit Leuven; il a également obtenu un PhD électronique à la Carlton University à Ottawa (Canada). Après avoir été CEO de Mietec de 1982 à 1984, il a ensuite été General Manager de Bell Telephone jusqu'en 1987. De 1988 à 1995, il a été membre du Comité de direction d'Alcatel SA et de 1995 à 1999 COO d'Alcatel Telecom. Il est ensuite devenu conseiller du Président du Conseil d'administration d'Alcatel. Depuis 2005, Monsieur Cornu est Président du groupe ISTAG (Information Society Technologies Advisory Group) de la Commission Européenne. Monsieur Cornu siège actuellement au Conseil d'administration des entreprises cotées suivantes: KBC Groupe SA, Alcatel-Lucent, Barco SA et Arinso International SA.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Cornu, Grouwesteenstraat 13, B-9170 St.Gillis-Waas, en qualité

d'administrateur pour une période de trois (3) ans qui débute ce jourci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

8. Information sur la rémunération des administrateurs.

L'Assemblée Générale prend connaissance du fait que la rémunération des administrateurs, comme elle a été approuvée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2006, demeure inchangée pour l'année 2007.

9. Nomination du commissaire.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'entreprise, de nommer KPMG, Prins Boudewijnlaan 24d, B-2550 Kontich, représentée par messieurs T. Erauw et E. Helsen, en qualité de commissaire pour une nouvelle période de trois (3) ans. Le mandat prendra donc fin immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

10. Rémunération du commissaire.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide de fixer la rémunération annuelle, pour la durée totale du mandat, à 351.551 euros.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

11. Attribution de droits en vertu de l'article 556 du code des sociétés.

Proposition soumise à la décision: l'Assemblée Générale décide, conformément à l'article 556 du code des sociétés, d'approuver la clause 'change-in-control', comme décrite dans l'article 24.11 du 'multicurrency revolving credit facility' entre la Société et Aginter SA d'une part et BNP Paribas, ING Belgium SA et KBC Bank SA d'autre part.

Approbation	0	Rejet	0	Abstention	0
-------------	---	-------	---	------------	---

12. Divers.

afin de prendre part à toutes les délibérations;
afin de prendre part, au nom du/de la soussigné(e), au vote concernant tous les points figurant à l'ordre du jour;
afin de signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents relatifs à la présente assemblée;
et plus généralement afin de faire tout ce qui apparaîtra nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, avec promesse de ratification.

Signé à....., le2007.